



# VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse  
LES COMMUNES DU MASSIF

DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GENERALES, DU  
JURIDIQUE & DU  
CONTENTIEUX

DIRECTION ADJOINTE  
INNOVATION  
ORGANISATIONNELLE

SERVICE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DES ACTES ET DU  
PRE-CONTROLE DE  
LEGALITE

EQUIPE ACTES

N/Réf. : AC/SL  
☎ 04.92.90.50.16

[sophie.lubrano@ville-antibes.fr](mailto:sophie.lubrano@ville-antibes.fr)

Affaire suivie par :  
Sophie LUBRANO

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville d'Antibes – Juan-les-Pins

Certifie que la demande de l'arrêté préfectoral N° 2017-033 du 05 décembre 2017 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la commune de Biot approuvé le 29 décembre 1998. Ainsi que l'arrêté préfectoral N° 2017-034 du 05 décembre 2017 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la commune d'Antibes approuvé le 29 décembre 1998,

Ont fait l'objet d'un affichage en Mairie, sur le panneau réservé à cet effet, **du 17/01/2018 au 19/02/18 inclus sous le numéro 02.**

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Antibes, le 20/02/2018

Pour le Maire,  
Le Directeur Adjoint  
Innovation Organisationnelle



**Anthony CLAVERIE**